



Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 3 avril 2024

Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur AZZOPARDI, Sous-préfet de Douai
Madame CALESSE, Sous-préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France

Collège « Collectivités »

Monsieur MIQUET, Maire adjoint de Beuvry-la-Forêt
Monsieur MARTINEZ, Maire de Marchiennes
Monsieur DESCHODT, Mairie de Marchiennes

Collège « Exploitant »

Monsieur LOPES, Minakem Beuvry Production,
Monsieur TOURBEZ, Minakem Beuvry Production

Collège des « salariés »

Monsieur GUILLAUME, Minakem Beuvry Production
Monsieur DEWARIMEZ, Minakem Beuvry Production
Monsieur DENNEL, Minakem Beuvry Production

Collège des « riverains »

Monsieur DESPRES

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59
Major MYLANDER, Gendarmerie

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI
Monsieur LEFEBVRE, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III.	Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs par le S3PI-HCD	7
IV.	Questions et échanges.....	7

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Il est procédé à un tour de table.

Monsieur AZZOPARDI rappelle l'importance des Commissions de Suivi de Site (CSS) pour la transparence des informations véhiculées aux riverains des sites Seveso seuil haut et aux élus. Il regrette de ne pas encore avoir eu l'occasion de se rendre sur le site Minakem de Beuvry-la-Forêt, mais s'engage auprès de Monsieur LOPES, Directeur du site, à prendre rendez-vous très prochainement pour visiter les installations.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur LOPES expose que le site Minakem de Beuvry-la-Forêt est un site classé Seveso seuil haut appartenant au Groupe Minafin et dont l'activité est la chimie pharmaceutique. Le site emploie 140 personnes en production et 40 en recherche tandis que l'équipe HSE est composée de 7 personnes. Les eaux sont rejetées dans la Carpière après traitement par la station d'épuration du site.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur TOURBEZ commence sa présentation par l'accidentologie du site et fait état de 2 accidents avec arrêt de travail, 2 accidents sans arrêt et 12 soins bénins.

Monsieur AZZOPARDI demande si ces accidents sont liés spécifiquement à l'activité de synthèse de produits chimiques du site.

Monsieur TOURBEZ indique que les accidents ne sont plus liés aux opérations de synthèse chimique du site comme cela pouvait être le cas auparavant. Néanmoins, le risque lié aux activités existe toujours et nécessite la plus grande vigilance.

Monsieur TOURBEZ poursuit avec le volet formation : 52 équipiers de première intervention ont participé aux 6 exercices en feu réel en 2023, un résultat qu'il juge insuffisant. En revanche, 91 % des équipiers de deuxième intervention ont participé à au moins un exercice et 94 % des équipiers de troisième intervention ont participé à au moins trois exercices. Au total, 1 000 heures ont été consacrées à la sécurité dans le cadre du plan de formation 2023 (pour information, le plan de formation 2024 prévoit entre 800 et 1 000 heures).

Monsieur TOURBEZ explique ensuite que, dans le cadre de la maîtrise des procédés, des études de faisabilité des nouvelles synthèses sont menées avant leur mise en production afin de garantir la sécurité des process. De même, des études de déviation sont effectuées pour anticiper les dangers en cas d'anomalie tandis que des partages d'expériences sont réalisés entre les sites ou entre industriels.

Concernant les intervenants extérieurs, 106 plans de prévention ont été rédigés à leur attention, contre 134 en 2022, et aucun accident n'a été à déplorer.

Monsieur TOURBEZ détaille ensuite l'exercice POI/PPI réalisé avec le concours du SDIS le 16 octobre 2023 : le scénario retenu pour cet exercice était un scénario majorant, c'est-à-dire le pire scénario possible pour le site, en l'occurrence une fuite de brome conjuguée à un dysfonctionnement complet de la chaîne de sécurité, conduisant à une fuite du produit toxique hors du site jusqu'au seuil des effets irréversibles situé à 472 m des installations.

Monsieur LOPES tient à rassurer l'assistance en insistant sur le fait qu'un tel scénario est très peu probable, sachant qu'un seul des dispositifs de sécurité permettrait de contenir les effets de la fuite à l'intérieur du site.

Monsieur DESPRES demande quels sont les symptômes provoqués par l'inhalation de brome.

Monsieur TOURBEZ répond que les effets peuvent être létaux sur le périmètre du site, mais pas à l'extérieur. En revanche, des troubles respiratoires peuvent être ressentis en dehors du site, les effets diminuant à mesure que l'on s'en éloigne. Il note que l'odeur du brome est perceptible et similaire à celle du chlore.

Monsieur DESCHODT demande confirmation que des équipes de sécurité et de maintenance sont présentes sur site en permanence.

Monsieur TOURBEZ confirme que des équipes sont présentes du lundi matin au samedi soir en permanence à raison d'une équipe par poste. Du samedi soir au lundi matin en revanche, seul un gardien reste présent sur site, mais une équipe d'astreinte est capable d'intervenir en moins de 30 minutes en cas d'alerte.

Il dresse ensuite le bilan de l'exercice POI/PPI en commençant par les points positifs :

- 130 personnes ont été recensées en 15 minutes, un temps correct et similaire à celui des exercices précédents ;
- l'alerte reçue par le CTA (Centre de Traitement d'Alerte) 15 minutes après le déclenchement de l'alarme ;
- informations bien comprises par le CTA ;
- toutes les fonctions POI mobilisées au déclenchement de l'alarme ;
- très bon comportement de l'équipe de troisième intervention ;
- fonctionnement correct du PC exploitant dans sa composante POI (ouverture du PC exploitant, distribution des tâches, transfert d'informations Directeur des Opérations Internes/Commandant des Opérations de Secours) ;
- les équipes Minakem opérationnelles à l'arrivée du 1^{er} COS, ce qui a permis une transmission des informations claires et fluides.

En revanche, les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées :

- défaut de report de sirène dans des locaux ;
- besoin de nouveaux scaphandres (une commande est en cours) ;
- aménagement du PC exploitant pour le rendre plus opérationnel ;
- besoin d'une ligne téléphonique supplémentaire à la cellule de communication et d'accueil ;
- difficultés à contacter le bon interlocuteur au sein de la préfecture avant l'ouverture du COD (cellule de crise de la préfecture) ;
- besoin de tableaux blancs supplémentaires ;
- stock de carbonate de sodium insuffisant (produit neutralisant) ;
- prise en charge tardive des victimes.

Monsieur LOPES pense que le site devrait disposer du numéro de téléphone portable des interlocuteurs en préfecture pour les joindre plus rapidement.

Monsieur AZZOPARDI approuve avant de demander si les riverains ont été conviés à participer à l'exercice.

Monsieur LOPES répond que les riverains n'ont pas été associés, contrairement à l'exercice de l'année antérieure. Il rappelle qu'en cas d'alerte, les riverains doivent rester chez eux en attendant les instructions.

Monsieur DESPRES estime qu'un rappel de la procédure auprès de la population est nécessaire, et ce d'autant plus que les nouveaux arrivants éventuels n'en ont pas connaissance. Il s'enquiert ensuite de la capacité des équipes à réagir face à une situation de crise en conditions réelles.

Monsieur LOPES répond que les équipes réalisent un exercice toutes les semaines et que six personnes sont envoyées tous les ans dans un centre spécialisé pour travailler sur feu réel, ce afin de les préparer au maximum à intervenir dans le cadre d'un véritable incident.

Monsieur TOURBEZ rapporte ensuite qu'un seul déclenchement d'alarme intempestif est survenu tandis qu'en matière de sûreté, le seul incident a été le stationnement d'un véhicule le long d'un grillage en fond de site (les gardiens disposent d'une fiche réflexe élaborée avec la gendarmerie d'Orchies pour savoir comment réagir face à ces cas suspects).

Monsieur DESPRES demande si le cas d'une attaque par drone a été étudié.

Monsieur LOPES répond par la négative.

Monsieur TISON fait observer qu'un accident lié à un drone ne générerait pas d'effets supplémentaires par rapport à ceux susceptibles de se produire dans le cadre des activités du site.

Le Major MYLANDER rappelle qu'il appartient à la population de signaler tout élément suspect. En tout état de cause, la gendarmerie possède la liste des drones soumis à autorisation et pourra facilement procéder à des vérifications.

Monsieur AZZOPARDI acquiesce et ajoute que la sécurité est l'affaire de tous.

Monsieur TOURBEZ aborde ensuite l'impact environnemental du site : 67 135 m² d'eau ont été prélevés en 2023, un chiffre très en deçà du seuil fixé par l'arrêté préfectoral qui a d'ailleurs été abaissé.

La consommation électrique s'élève à 4 687 701 kW.h, en augmentation de 9,1 % par rapport à 2022, une hausse qui s'explique par la mise en service des nouveaux ateliers. La part de la consommation d'électricité de la station d'épuration, l'équipement le plus énergivore, est passée quant à elle de 30 à 20 % de la consommation totale du site grâce à un travail d'optimisation : son rendement s'élève à 97 % et elle est capable de traiter la quasi-totalité des effluents aqueux à hauteur de 25 m³ par heure.

Monsieur TOURBEZ signale qu'aucun contrôle inopiné n'a eu lieu en 2023 en rappelant qu'en 2022, aucun seuil n'avait été dépassé.

Le site a par ailleurs généré 2 027 tonnes de déchets dont 1 000 tonnes ont pu être valorisées.

Monsieur TOURBEZ rapporte que les mesures réglementaires de bruit n'ont pas mis en évidence de dépassement des seuils préfectoraux, aussi bien de jour que de nuit, avant de lister les équipements mis en place en vue de limiter les nuisances sonores du site :

- pose d'un merlon de terre de 5 m ;

- capotage d'une ventilation extérieure ;
- mur antibruit derrière les chambres froides ;
- atténuateur de son sur un ventilateur de pignon d'atelier.

Il annonce que le site s'apprête au premier semestre 2024 à mener une nouvelle campagne de mesure de bruit pour évaluer l'impact du nouvel atelier.

Monsieur DESPRES fait savoir qu'il entend depuis chez lui un bourdonnement continu qu'il a mesuré à 50 dB : il compte sur l'entreprise pour l'atténuer rapidement en précisant que ce n'est pas tant le niveau de bruit que son caractère continu qui constitue une gêne.

Monsieur LOPES rappelle que les dispositifs cités par Monsieur TOURBEZ ont déjà permis de réduire considérablement le niveau sonore du site et craint que la marge de manœuvre soit réduite pour aller plus loin.

Monsieur DESPRES juge que le merlon n'est pas efficace et suggère de planter à son sommet des arbres avec des feuillages persistants et compacts.

Monsieur LOPES rappelle que le merlon tel qu'il a été conçu constituait la meilleure solution d'après les études acoustiques, cependant il étudiera la suggestion. En tout état de cause, il assure Monsieur DESPRES de sa volonté de trouver des solutions.

Monsieur TOURBEZ présente le bilan réglementaire 2023 avec l'inspection de la DREAL du 18 octobre 2023 sur les substances particulières ainsi que celle du 14 décembre 2023 sur les produits toxiques, lesquelles ont donné lieu à des observations, mais à aucune non-conformité.

Il évoque ensuite la réunion du 14 décembre 2023 pour préparer la brochure d'information du S3PI qui sera distribuée aux riverains en octobre 2024.

Puis Monsieur TOURBEZ mentionne les évolutions réglementaires notables :

- la directive IED visant à réduire les émissions de polluants : le rapport et le dossier de réexamen ont été transmis à la préfecture ;
- étude technicoéconomique eau imposée par l'arrêté préfectoral : étude réalisée et présentée prochainement à l'Agence de l'eau. Pour information, l'étude démontre que l'entreprise recycle 60 % de l'eau utilisée sur le site. De plus, l'étude entame une réflexion sur la possibilité de recyclage d'une partie de l'eau traitée par la station d'épuration ;
- analyses PFAS dans le cadre de l'arrêté du 20 juin 2023 : aucune des 20 substances prioritaires PFAS n'a été détectée dans les rejets aqueux au cours des trois campagnes de prélèvement réalisées.

Pour terminer, Monsieur TOURBEZ fait savoir que le site a consacré 260 000 euros à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement.

Monsieur DELCOURT informe la Direction du site que le Département et la ville d'Orchies vont réaliser d'importants travaux entre Beuvry-la-Forêt et Orchies et que les salariés doivent s'attendre à une circulation difficile sur l'axe à partir de juin 2024 et ce pendant deux ans.

Monsieur AZZOPARDI revient sur la nuisance sonore signalée par Monsieur DESPRES et souligne le rôle des CSS pour échanger sur ces sujets.

Monsieur TISON pense que les technologies plus modernes de l'atelier Phoenix devraient permettre de réduire le bruit émanant du site.

III. Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs par le S3PI-HCD

Madame BASQUIN rappelle que le Code de l'environnement ainsi que le Code de sécurité intérieure imposent une communication a minima par brochures et affichages auprès des populations susceptibles d'être exposées à un risque industriel majeur afin que chaque riverain concerné connaisse, comprenne et sache mettre en œuvre les consignes de sécurité en cas d'incident sur un site Seveso seuil haut : le S3PI a dans ce cadre été mandaté pour assurer une campagne mutualisée pour l'ensemble des 13 sites Seveso seuil haut du Valenciennois, du Douaisis et du Cambrésis. La campagne sera menée en octobre 2024 dans le cadre de la semaine de la résilience.

Madame BASQUIN présente les supports de communication (brochures, affiches, vidéo, site internet et kit de communication dématérialisé à destination des élus) ainsi qu'une application utilisée depuis un an par le S3PI Artois pour répondre au constat de l'efficacité relative et surtout du manque de fluidité dans les échanges entre certains industriels et leurs riverains lors des campagnes précédentes.

IV. Questions et échanges

Les questions ont été traitées au fil des présentations.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président de la CSS

David LOPES



